TL174

LA MISSION DE LA REPUBLIQUE D'INDONÉSIE
AUPRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

RAPPORT DEVELOPPE DE LA COMMISSION NATIONAL d'ENQUETE AU SUJET D l'INCIDENT DU 12 NOVEMBRE 1991 A DILI

(traduction non officielle)

Boulevard du Souverain 7 ⌂ B-1170 Bruxelles ⌂ Tel 02/660 89 15 ⌂ Fax 02/675 53 55 ⌂ Tlx 20379 a putri b

Rapport de la Commission Nationale d'Enquête au sujet de l'incident du 12 novembre 1991 à Dili

I. Introduction

1. Généralités

La Commission Nationale d'Enquête (NCI), établie par un décret présidentiel n° 53 1991 et comprenant 7 membres, commença sa tâche le 21 novembre 1991. Ses activités consistèrent à rassembler des informations à Jakarta du 21 novembre 1991 au 27 novembre 1991, ensuite à enquêter à Dili et ses environs du 28 novembre 1991 au 14 décembre 1991.

2. But et Objectif

La Commission Nationale d'Enquête doit mener une enquête de façon indépendante, méticuleuse, juste et compréhensible, dans la perspective d'obtenir des faits et des informations objectifs concernant l'incident du 12 novembre 1991 à Dili.

3. Portée

En exécutant son travail, le NCI doit examiner tous les aspects de l'incident du 12 novembre 1991 à Dili et non mener une enquête policière.

4. Méthodes de travail

Le NCI doit mener son enquête selon les méthodes suivantes: analyse des documents, convocation et interrogation des différentes sources et témoins oculaires, observations sur le terrain, reconstruction des événements, contre-vérification d'informations et de données, tabulations et analyses.

5. Aperçu du Rapport

Ce rapport a été rédigé de la façon suivante:

I. Introduction
II. Exécution des activités
III. Analyse de l'incident du 12 novembre 1991 à Dili
IV. Conclusions
V. Epilogue

II. Exécution des activités

1. Phase préparatoire et compilation des données à, Jakarta

a) définition d'un programme de travail; compilation et étude des données, informations et autres sources de référence pour l'enquête; création d'un secrétariat chargé des problèmes administratifs.

b) Réunion avec le Vice-Président

c) Obtention des éclaircissements et des données du Ministre de la Défense et de la Sécurité qui est aussi Ministre des Affaires Etrangères par interim, Ministre des Affaires Intérieures et Commandant des Forces Armées.

2. Activités d'investigation dans la Province de Timor de l'Est (Dili et ses environs)

a) On a organisé de façon sélective et distincte des rencontres avec le Gouverneur de Timor de l'Est (cinq fois au total), meetings avec le Régent de Dili, le maire de Dili, un certain nombre de chefs de village et de chefs de sous-district.

b) Meetings avec l'Evêque Carlos Filipe Ximenes BELO (quatre fois au total) et les prêtres: Alberto Ricardo Da SILVA, Albrechi KAREEM, Markus WANANDI, LOCATELLI, Jose Antonio Da COSTA.

c) Cinq meetings avec le Commandant du Commandement Opérationnel (PANGKOLAKOPS), un certain nombre de rencontres avec le personnel du Commandement Opérationnel et des unités connexes, y compris la police locale et l'équipe juridique qui a été formée pour mener une enquête juridique sur l'incident du 12 novembre 1991 à Dili. Le NCI a aussi rencontré le Commandant de la région militaire IX Udayana à Denpasar (Bali).

d) Meetings avec le Chef du premier échelon du Conseil Régional et le Chef du second échelon du Conseil Régional.

e) Meetings avec des organisations socio-politiques, des organisations du peuple et des leaders des communautés locales.

f) Meetings et interviews de 132 témoins occulaires.

g) Visites de l'hôpital militaire Wira Husada à Dili, l'hôpital général de Dili et un nombre de centres de santé (PUSKESMAS) ainsi que des centres de détention de la police locale.

h) Retracer l'itinéraire de la manifestation partant de l'église Motael jusqu'au cimetière public de Santa Cruz et reconstituer divers événements sur place. Le NCI a examiné de près et a relevé 70 marques de balles sur les murs, les portes du cimetière de Santa Cruz, sur les arbres avoisinants et sur les poteaux électriques.

i) Inspection du cimetière public d'Hera; l'exhumation de l'un des 18 tombeaux des victimes a révélé que la victime a été enterrée dans un

cercueil paré selon le rite catholique et qu'il n'y avait qu'un seul corps enterré dans le tombeau. Le NCI a aussi mené des enquêtes et des excavations sur les lieux aux alentours d'Hera, Pasir Putih, Tasi Tolu et Tibar. Ces enquêtes ont été effectuées en réponse des informations données par la population locale prétendant que là eurent lieu l'enterrement massif des victimes de l'incident de Dili du 12 novembre 1991. Cependant, aucune preuve n'a pu être obtenue sur les lieux mêmes.

III. Analyse de l'incident du 12 novembre 1991 à Dili

1. Généralités

a) Au cours des 15 années suivant l'intégration, il y a eu un développement rapide en Timor de l'Est résultant du niveau de vie élevé de la population. Une des conséquences de ce développement est l'urbanisation massive de la ville de Dili: sa population passe de 25 000 habitants au moment de l'intégration, à 124 284 aujourd'hui (dans une province où la population totale est de 755 950), créant donc des problèmes sociaux. La rapidité du développement dans le secteur de l'éducation est due au nombre élevé de jeunes diplomés de l'école primaire et de l'école secondaire, tous cherchant du travail, augmentant ainsi le niveau du chômage parmi la main d'oeuvre jeune. Ceci explique en partie pourquoi les jeunes sont sensibles à la propagande anti-intégration

du groupe Fretilin Security Disturbance Perpetrators (ci-après nommé SDP) et sont devenus les acteurs principaux de la manifestation, à côté de ceux qui suivaient simplement le mouvement et ceux qui étaient obligés de suivre. Conformément à la politique nationale de développement, les Forces Armées ont lancé depuis 1989 des opérations territoriales, ensemble avec le gouvernement et d'autres forces sociales, employant des ouvertures de développement et de prospérité et des approches basées sur l'amour et l'affection.

b) D'un autre côté, les quelques Fretilins/SDP étaient de plus en plus isolés. Ils étaient donc amenés à modifier leur méthode d'opérations c'est-à-dire d'une guérilla rurale à une guérilla urbaine, tournant à leur avantage toutes les opportunités pour causer des dégats, perpétrer des actes de terrorisme et attirer l'attention internationale afin de prouver leur existence. L'unique chance des Fretilins/SDP pour préserver leur existence et gagner le soutien de la population timorienne de l'Est résulte de l'attente de recevoir le secours de l'étranger soit des Fretilins/SDP à l'étranger soit des groupes anti-indonésiens dans les autres pays.

2. Le prologue de l'incident du 12 novembre 1991

Il semblerait que l'incident du 12 novembre 1991 soit apparenté à des événements antécédents tout à fait identiques, à savoir:

a) 1989

1. Environ vingt jeunes ont manifesté le 12 octobre 1989, pendant la visite du Pape Jean Paul II. En suivant la masse à Tasi Tolu, Dili, ils ont exhibé des affiches anti-indonésiennes.

2. A Lesidere, Dili, le 4 mars 1989, quelques 50 jeunes ont mis en colère 2 officiers en leur lançant des pierres.

b) 1990

1. Le 17 janvier 1990, quelques 50 jeunes ont manifesté devant l'hôtel Turismo lors de la visite de l'ambassadeur américain John MONJO; ensuite une cinquantaine de jeunes ont continué leur marche autour de la ville de Dili pendant les journées des 18 et 19 janvier 1990.

2. Environ 200 jeunes ont manifesté, le 4 septembre 1990, pour commémorer les 50 ans du diocèse de Dili; les manifestants ont étalé une multitude d'étendards anti-intégration et un drapeau Fretilin.

3. Le 8 octobre 1990, une école et un véhicule appartenant au dispositif locale de sécurité ont été détruits et un officier a été attaqué à l'école secondaire IV par un groupe anti-intégration de jeunes qui avaient utilisé l'école 'Externato' comme base de

leurs activité s.

4. Un groupe d'étudiants de l'école secondaire Santo Paulus ont battu, le 15 octobre 1990, un officier qui essayait d'effacer d'un mur des avertissements et d'enlever des posters qui contenaient des messages anti-Pancasila; ils ont saisi son arme et ont descendu le drapeau indonésien de la cour de l'école.

c) 1991

1. La bagarre qui s'est déroulée, le 28 octobre 1991, entre le groupe de jeunes anti-intégration, se trouvant dans les locaux de l'église Motael et le groupe de jeunes pro-intégration venant d'en dehors des locaux, a provoqué la mort de Sebastio GOMES du groupe anti-intégration et d'Alfonso GOMES du groupe pro-intégration.

3. L'incident du 12 novembre 1991

a) En vue de la visite de la délégation parlementaire portugaise, il semblerait que les groupes Fretilins/SDP ont multiplié leurs activité s. En effet, ils considéraient cette visite comme une chance de montrer leur existence au monde extérieur. Mais comme la visite fut annulée, les préparatifs, déjà commencés, furent remplacés par l'organisation d'une série de manifestations, en utilisant l'occasion des 14 jours de commémoration de la mort de Sebastion GOMES en novembre 1991

et la présence à Dili du Professeur KOOIJMANS, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les Droits de l' Homme, section: torture.

b) Selon les informations obtenues par des témoins oculaires, un nombre d'étrangers prirent part à la manifestation.

c) La participation des Fretilins dans la manifestation était évidente au vu dule déploiement de drapeaux fretilins, de drapeau falentil (c'est le drapeau des forces armées des Fretilins), de l'emblème de l'Uniao de Convergencia Nacional de Timor Leste, d'une quantité d'étendards contre l'intégration et de la photographie du dirigeant des Fretilins/SDP, XANANA. La manifestation commença dans la rue face à l'église Motael, et de là s'en alla dans la rue principale vers le cimetière de Santa Cruz. En chemin, les manifestants poussèrent des cris contre l'intégration, glorifièrent l'image de leur leader Fretilin XANANA, et ridiculisèrent le dispositif de sécurité. Dans un climat désordonné, agité et indiscipliné, les manifestants ont poignardé le Député Commandant du bataillon 700, le Major Gerhan LANTARA, qui est l'officier de l'intelligence militaire du Secteur-C, et blessé devant le building du Dharma Wanita, DOMINGOS, soldat de 2ème classe du commandementdu district militaire à Dili et jeté des pierres sur le buildings de la banque Suma ainsi que sur la vieille station de police brisant ainsi les fenêtres des deux immeubles.

d) Le jour même de l'incident du 12 novembre 1991, les informations et données suivantes, spécialement sur ce qui s'est passé au cimetière de Santa Cruz, furent rassemblées et classées dans cet ordre:

1. Avant les coups de feu: pendant que les gens manisfestaient, un grand nombre d'individus s'étaient auparavant réunis au cimetière de Santa Cruz. Lorsque les manifestants rejoignirent la foule déjà rassemblée au cimetière, ils continuèrent à déployer des drapeaux fretilins, des drapeaux Falentil, des emblèmes de l'Uniao de Convergencia Nacional de Timor Leste, des étendards contre l'intégration, des photographies de leur leader fretilin, XANANA et scandèrent des cris anti-intégrationistes et des insultes contre les membres du dispositif de sécurité.

2. Les coups de feu d'avertissement: il y a eu deux versions des faits d'après les témoins oculaires. D'un côté, un nombre de témoins oculaires ont certifié qu'il y a eu un ou deux coups de feu d'avertissement; d'autres, par contre, ont témoigné que les coups de feu étaient dirigés vers la foule sans avertissement.

3. Les coups de feu sur la foule: les récits des témoins oculaires fournissent 3 versions différentes. En premier lieu, quelques témoins ont déclaré que les troupes, rangées en formation anti-émeute, ont tiré des coups de feu visant directement la foule. D'autres témoins ont continué à certifier que les coups de feu furent tirés après le début de la bagarre et un effort fut tenté pour saisir les armes, accompagné par un lancement d'une grenade à main sur les forces de sécurité par la foule. En plus, quelques autres témoins ont affirmé que les coups de feu furent tirés par un groupe incontrôlable du personnel de la sécurité qui n'était ni dans une formation convenable ni dans un uniforme approprié et sûrement dans un état émotionnel élevé.

4. Selon les dires des témoins oculaires, outre les coups de feu, il y a également eu des coups de poignard perpétrés avec des instruments aigus, des coups par des outils contondants, par mains et des coups de pieds des officiers de la sécurité contre les manifestants.

4. Les morts, blessés et les disparus:

D'après les informations compilées, la Commission a rassemblé les données suivantes:

a) les morts

Selon les informations reçues du KOLAKOPS, il y aurait 19 morts, prouvés par le nombre de corps enterrés selon les rites catholiques et les prières du père militaire, dans le cimetière public d'Hera. Pour des raisons d'identification, aucune photographie des victimes ne fut prise , ils n'ont pas pu être identifiés par leur nom ou adresse, bien que visum et repertums furent établis. Le Néo-zélandais Kamal Ahmad BAMADHAJ était parmi les 19 victimes, ses restes furent ultérieurement remis à sa famille à leur demande. Mais selon les récits des autres témoins oculaires et sources, le total des morts dépasserait les 19 et les chiffres varieraient entre 50, 60 ou plus de 100.

b) Les blessés.

Selon les informations obtenues de l'hôpital militaire "Wira Husada" à Dili et selon les visum et repertums, le nombre de blessés est de:

1. 42 personnes, blessées par balles;
2. 14 personnes, blessées par coups de poignard;
3. 35 personnes, blessées par des coups d'instruments contondants.

Il se pourrait que les chiffres mentionnés ci-dessus augmentent, parce qu'un nombre de personnes présumées blessées se seraient enfuies avec d'autres manifestants et ils se seraient probablement soignées elles-mêmes. Jusqu'au 14 décembre 1991, le nombre restant des patients à "Wira Husada" était de 41, alors que les 50 autres retournaient dans leurs familles.

c) les disparus.

D'après les informations orales et écrites des témoins occulaires et des autres sources, environ 90 personnes seraient portées disparues. Les témoins oculaires et les autres sources ont affirmé que parmi les disparus il y en aurait qui seraient morts, peut-être blessés ou en bonne santé, il y en aurait qui se seraient enfuis dans la forêt trouvant refuge quelque part.

5. L'enquête de la police

La police locale de Timor de l'Est a interrogé 308 manifestants selon les procédures existantes, opérationnelles et légales. Parmi eux, 261 furent

renvoyés à leurs familles par l'intermédiaire de leurs chefs respectifs des villages. Des 47 qui furent retenus pour interrogation supplémentaire, 15 furent libérés, 8 sont suspectés d'avoir commis des crimes spécifiques et 24 d'avoir des crimes généraux. L'enquête de la police a été menée selon la loi et des avocats ont été mis à leur disposition pour leur procurer une aide légale.

V. Conclusions

La Commission a des raisons et possède des bases solides pour arriver aux conclusions suivantes:

1. L'incident du 12 novembre 1991 à Dili est le summum d'une série de précédentes manifestations/incidents perpétrés par le groupe anti-intégration Fretilin/SDP. Les Fretilin/SDP, qui ont été largement isolés, ont changé leur mode d'opérations d'une guérilla rurale à une guérilla urbaine, de là tournant abusément à leur avantage la politique de développement en Timor de l'Est basée sur l'affection et la prospérité, et la situation, la condition aussi bien que l'humeur indocile des jeunes, dans le but d'inciter les jeunes à s'opposer à l'intégration mais aussi pour attirer l'attention du monde de leur existence.

2. L'incident du 12 novembre 1991 à Dili, qui causa un nombre de morts et de blessés, n'était assurément pas un acte ordonné ou reflètant la

politique du Gouvernement ou des Forces Armées, présents dans la capitale ou dans la province de Timor de l'Est. L'incident du 12 novembre 1991 était sûrement une tragédie qui doit être profondément regrettée.

3. La manifestation du 12 novembre 1991 à Dili a montré des éléments de provocations pré-méditées par un groupe anti-intégration Fretilin/SDP et ce n'était pas une procession ordonnée et passive dédiée à la commémoration de la mort de Sebastian GOMES.

4. Les manifestants, considérablement composés de jeunes, ont agi de façon belligérante, émotionnelle et destructive, en partie à cause des agitations du groupe Fretilin/SDP par qui ils ont été depuis quelques temps influencés. Ensuite, ils ont consciencieusement exhibé des drapeaux fretilins et falentils, des photographies du leader fretilin XANANA et des étendards. Ils ont proféré des cris anti-intégration et des insultes aux membres du dispositif de sécurité.

5. Un nombre d'étrangers prirent une part active à la manifestation.

6. Comme l'atmosphère tendue atteignait un point culminant, commencée par le coup de poignard sur un officier des Forces Armées et le soldat de 2ème rang blessé, et aggravée par une belligérance provocative et une attitude aggressive menée par la foule que le personnel de sécurité percevait comme une menace pour leur arme et leur sécurité, une réaction de défense spontanée s'installa parmi le personnel de sécurité, sans commandement. Cela eut pour résultat des coups de feu excessifs sur les manifestants, causant des morts et des blessés. Au

même moment, un autre groupe inorganisé de personnel de sécurité, agissant en dehors de tout contrôle ou de commandement, ont aussi tiré des coups de feu et porté des coups, causant encore plus de blessés.

7. Malgré la présence des unités contrôle-émeute et dans leur maniement de la condition séditeuse de l'incident du 12 novembre 1991, la Commission a pu observé que les procédures de l'exécution de contrôle-émeute n'ont pas été utilisées de façon optimales . Les agissements d'un nombre du personnel de la sécurité ont dépassé des normes acceptables et provoqué des victimes, traduit en terme de morts, blessés par balles, blessés par coups de poignard ou par des outils contondants. Bien que le total des victimes fut porté jusqu'à maintenant à 19 morts et 91 blessés, la Commission a conscience qu'il y a suffisamment de solides bases pour conclure que le total des morts est d'environ 50 alors que le total des blessés dépasse 91.

8. Il y a eu un maniement peu soigneux de ceux qui moururent et bien que les visum et repertums furent effectués, les morts ne furent pas clairement identifiés.
   La famille et les amis des victimes eurent peu de chance d'identifier les corps.

9. La Commission a dans l'idée que, pour observer la loi, une action doit être prise contre tous ceux qui furent impliqués dans l'incident du 12 novembre 1991 à Dili et suspectés d'avoir violé la loi. Ils doivent être traduits en justice en accord avec les Règles de la Loi, le Pancasila et

la Constitution de 1945 sur lequel la République d'Indonésie est basée.

V. Epilogue

Dans l'accomplissement de sa tâche, le NCI a reçu un appui absolu de tous les côtés, provenant du Gouvernement, des Forces Armées, de l'Eglise et des chefs de la communauté. Cependant, il faut se rendre compte que le NCI a rencontré des obstacles causés par un nombre de témoins qui ne voulaient pas témoigner de cet incident, de peur d'être directement incriminés dans l'incident du 12 novembre 1991 ou d'être considérés comme un membre du groupe anti-intégration.

Jakarta, le 26 décembre 1991.

La Commission Nationale d'Enquête

M. DJAELANI	chef/ membre	(signature)
Ben Mang Reng SAY	membre	(signature)
Clementio Dos Reis AMARAL	membre	(signature)
HARISOEGIMAN	membre	(signature)
Hadi A Wayarabi ALHADAR	membre	(signature)
Anto SUJATA	membre	(signature)
SUMITRO	membre	(signature)